

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 29

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sarah DUCO, Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget communal : décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget Communal 2013,

L'exécution du budget de la Commune 2013 nécessite un réajustement de certaines prévisions budgétaires.

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, propose d'approuver la délibération modificative de crédits n° 1 ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 011 -60612 Energie, électricité	+ 4 000 €		
Chapitre 011 -60621 Combustibles	+ 6 000 €		
Chapitre 011 -6156 Maintenance	+ 4 913 €		
Chapitre 011 -6236 Catalogues et imprimés	+ 2 000 €		
Chapitre 011 -6261 Frais	+ 2 000 €		

d'affranchissement			
Chapitre 023 -Virement à la section d'investissement.	+ 20 000 €		
Chapitre 65 -6534 Cotis. Sécurité sociale élus	+ 4 000 €		

Recettes de fonctionnement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 73 -7325 FPIC	+ 18 050 €		
Chapitre 74 -74121 Dotation solidarité rurale	+ 41 051 €		
Chapitre 74 -74127 Dotation nationale péréquation		- 16 188 €	

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Opération 102 - ACQUISITION - 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 10 000 €		
Opération 108 - ECLAIRAGE PUBLIC -204172 Autres établissements publics locaux	+ 10 000 €		

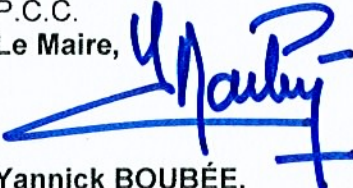
Recettes d'investissement

	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	
Chapitre 021 -Virement de la section de fonctionnement	+ 20 000 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 pour et 6 abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué, M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser la décision modificative n°1 ci-dessus.



P.C.C.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 30

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sarah DUCO, Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'avenants aux marchés de construction de
l'Espace Multisports**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que l'avancement du chantier de construction de l'espace multisports nécessite de procéder à quelques ajustements sur les marchés de travaux et donc à la signature d'avenants à ces marchés ou de marchés complémentaires.

Monsieur FAURE demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ou marchés complémentaires tels que présentés en annexe.

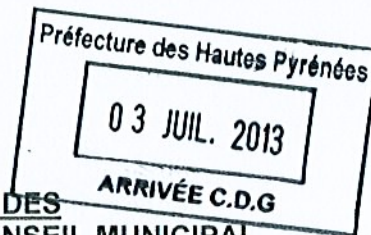
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 27 pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux et marchés complémentaires de construction de l'espace multisports ainsi que toutes pièces nécessaires.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 31

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sarah DUCO, Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Convention Territoriale de développement du Grand Tarbes : Etude d'aménagement du quartier Saint Martin : plan de financement

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle que la Commune a souhaité lancer parallèlement à la mise en œuvre du PLU, une étude relative à l'aménagement du quartier Saint Martin.

Dans le cadre du PLH, notamment de la fiche-action n°8, le Grand Tarbes souhaite développer des missions de conseils et d'appui aux communes du territoire qui présentent des enjeux importants en terme d'action foncière, à travers notamment le concours d'expertises externes.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de cette opération tel que présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des collectivités compétentes.

- Le coût de cette opération s'élève à 42 125 € H.T.

Cette opération est inscrite à l'année 5 de la Convention Territoriale de Développement 2009-2013. Le plan de financement est le suivant :

Conseil général des Hautes-Pyrénées	7 000 €
Le Grand Tarbes	7 000 €
Commune d'Aureilhan	28 125 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- D'approuver le plan de financement de l'étude d'aménagement du quartier Saint Martin
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Hautes Pyrénées et du Grand Tarbes et à signer tous documents nécessaires.



P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 32

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sarah DUCO, Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'une Convention financière avec le Grand Tarbes pour la
rénovation de l'ECLA**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose que la Commune d'Aureilhan a engagé des travaux de rénovation de l'ECLA. Ce bâtiment abrite notamment la Bibliothèque et l'Ecole de Musique qui relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes. Dans ce cadre, le Grand Tarbes participe financièrement à ces travaux et une convention doit être signée par les deux collectivités.

Cette convention prévoit une participation à hauteur de 50% maximum de la charge résiduelle de la Commune, soit 88 621 € pour un montant total de travaux de 177 242 € HT.

Cette convention est annexée à la présente délibération.

Monsieur FAURE demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Grand Tarbes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention financière pour la rénovation de l'ECLA abritant l'école de musique et la bibliothèque ainsi que toutes pièces nécessaires.



P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 33

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Création d'un poste contrat d'avenir

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, expose que les Services Techniques ont actuellement besoin d'un adjoint technique pour le service bâtiments. Elle propose de recruter un agent dans le cadre des contrats d'avenir pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et dont la rémunération serait prise en charge à hauteur de 75% par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et 4 contre (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué) autorise Monsieur le Maire à créer un poste en contrat d'avenir pour une durée de trois ans à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2013.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 34

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, expose qu'il est nécessaire de renforcer les services administratifs et propose de recruter un adjoint administratif 2^{ème} classe et de créer le poste en conséquence à compter du 1^{er} août 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2013.



P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 35

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Madame GARBAYE, Maire-Adjoint, expose que la loi du 4 août 2008 a remplacé de droit le dispositif pré-existant par la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, applicable à compter du 1er janvier 2009 (art L 2333-6 CGCT) et la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011 a clarifié le texte du 4 août 2008.

La TLPE concerne :

- les dispositifs publicitaires numériques et non numériques, apposés sur mobilier urbain,
- les pré-enseignes numériques et non numériques, implantées sur les voies ouvertes à la circulation publique
- les enseignes, visibles depuis les voies ouvertes à la circulation publique.

La taxe est assise sur la somme des superficies apposées sur un immeuble et relatives à une même activité, pour chaque face.

Pour notre commune, le tarif de référence est de 15€/m² et peut par délibération aller jusqu'à 20 € par m². Il est revalorisé de droit chaque année.

Lorsque l'affichage est fait au moyen d'un procédé numérique le tarif est multiplié par 3.

Sont exonérées de droit :

- les dispositifs publicitaires à visée non commerciale ou concernant les spectacles
- les enseignes d'une superficie totale inférieure à 7 m², sauf délibération contraire.

Le Conseil municipal peut décider d'exonérer ou de faire bénéficier d'une réfaction de 50% :

- les enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leur superficie est comprise entre 7 et 12 m²
- les pré-enseignes de moins de 1,5m²

- les pré-enseignes de plus de 1,5m²
 - les dispositifs dépendant de concessions municipales d'affichage
 - les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains
- Le Conseil municipal peut décider de faire bénéficier d'une réfaction de 50% :
- les enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 et 20 m²

La délibération doit être prise avant le 1er juillet pour application au 1er janvier suivant

Il est proposé d'appliquer, à compter du 1er janvier 2014.

- le tarif maximum de 20€ /m²
- d'exonérer de la taxe les enseignes, autres que scellées au sol, si la somme de leur superficie est au plus égale à 12m²
- d'exonérer de la taxe les pré-enseignes numériques et non numériques d'une superficie de moins de 1,5m²
- d'appliquer une réfaction de 50% pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et au plus égale à 20m²

En conséquence les tarifs s'établiraient ainsi :

- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques (100% du tarif maximum) : 20 €/m²
- Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques (100% du tarif maximum) : 60 €/m²
- Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et au plus égale à 20m² (50% du tarif maximum) : 20 €/m²
- Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 20m² et au plus égale à 50m² (100% du tarif maximum) : 40 €/m²
- Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50m² (100% du tarif maximum) : 80 €/m²
- Enseignes, autres que scellées au sol, inférieures à 12 m² : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter les tarifs précédents à compter du 1^{er} janvier 2014.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 36

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Cession gratuite de la parcelle cadastrée AE 505

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AE 505, qui lui avait été cédée au franc symbolique par la copropriété « Les Terrasses de la Chartreuse » afin que la Commune réalise des équipements publics. Or la Commune n'a pas réalisé d'équipement sur cette parcelle et ne souhaite pas en réaliser. La copropriété souhaite que la Commune lui rétrocède cette parcelle qu'elle entretient.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de rétrocéder cette parcelle à titre gratuit à la copropriété car elle ne présente pas d'intérêt pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- de céder cette parcelle cadastrée AE 505 à la copropriété « Les Terrasses de la Chartreuse » à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que toutes pièces nécessaires.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUN 2013

Délibération n° 2013- 37

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Acquisition gratuite de la parcelle cadastrée AI 481

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'afin de poursuivre l'élargissement de l'avenue de la Chartreuse, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AI 481, représentant 65 m2, appartenant à Monsieur Jean-Pierre VERGEZ.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal de procéder à cette acquisition à titre gratuit, les frais notariés restant à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AI 481 d'une contenance de 65 m2 à Monsieur Jean-Pierre VERGEZ à titre gratuit, les frais notariés restant à la charge de la Commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires.



P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRIVÉES G. P. C. C.
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUN 2013

Délibération n° 2013- 38

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Prise en charge du lotissement « Les jardins du Roy » : autorisation de lancement de l'enquête publique

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que la société Lotisud, aménageur du lotissement « Les Jardins du Roy », situé rue Jean Moulin à Aureilhan a sollicité la Commune pour l'incorporation dans le domaine public des voies et espaces verts de ce lotissement.

Monsieur ALONSO propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire par arrêté l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs privés de ce lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à prescrire par arrêté l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des voies et espaces communs privés du lotissement « Les Jardins du Roy ».



P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 39

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Approbation du rapport d'évaluation du transfert des charges et des recettes liées à l'adhésion des Communes d'Angos, Barbazan-Debat et Chis à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-18,

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté préfectoral modifié en date du 28 décembre 1999 portant transformation de la Communauté de Communes de l'Agglomération Tarbaise en Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-234-0006 en date du 21 août 2012 portant extension de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes aux communes d'Angos, Barbazan-Debat et Chis,

Vu le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées en date du 11 avril 2013.

Dans le cadre de l'adhésion des communes d'Angos, Barbazan-Debat et Chis à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, la Commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée d'évaluer, en vertu des dispositions du Code Général des Impôts, le montant des charges et des recettes transférées à la structure intercommunale par les communes entrantes ainsi que l'attribution de compensation qui leur sera reversée.

Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport annexé à la présente délibération.

Considérant que :

- Le Code Général des Impôts, à l'article 1609 nonies C, impose que l'évaluation des charges transférées soit déterminée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour, 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) et 4 contre (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué), décide

- D'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées déterminant le montant de l'attribution de compensation des Communes d'Angos, Barbazan-Debat et Chis.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement le premier adjoint à signer tous documents se rapportant à cette délibération.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 40

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Dissimulation réseau 2013 : enfouissement du réseau basse tension rue
Jean-Jacques Rousseau (2^{ème} tranche partie Sud)**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2013 sur le programme « Dissimulation de réseau » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées pour les travaux d'enfouissement du réseau BTA rue Jean-Jacques Rousseau (partie Sud 2^{ème} tranche).

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	14 112.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	28 800.00 €
Participation EDF	28 800.00 €
Participation SDE	14 400.00 €
Total	86 112.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 28 800 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus au budget.

- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 41

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Enfouissement réseau téléphonique rue Jean-Jacques Rousseau (2^{ème}
tranche partie Sud)**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau téléphonique. Les différentes prestations sont réparties de la manière suivante :

- Main d'œuvre du câblage de la dépose du réseau téléphonique suivant les éléments qui seront fournis par France Télécom (à la charge de la commune)
- Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge de France Télécom)
- Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisés par le SDE
- Terrassement (tranchée aménagée) réalisé par le SDE

Le montant des travaux réalisés par le SDE d'un montant de 18 352.00 € se décompose de la façon suivante :

- Etudes et pose du matériel de génie civil à régler au SDE
Montant TTC (TVA non récupérable) 14 352.00 €
- Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE
Montant HT (TVA récupérée par le SDE) 4 000.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 18 352.00 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus au budget.
- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE et France Télécom



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 42

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Eclairage public 2012 : rénovation de l'éclairage rue Jean-Jacques
Rousseau (2^{ème} tranche partie Sud)**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées pour les travaux de création d'un réseau d'éclairage public de la rue Jean-Jacques Rousseau (2^{ème} tranche partie Sud).

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	5 880.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	30 000.00 €
Total	35 880.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées,
- De s'engager à garantir la somme de 30 000 € au Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus au budget.

- De préciser que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Yannick Boubée", is written over the printed name.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 43

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Schéma directeur des Equipements Cyclables de l'Agglomération
Tarbaise : création d'une piste cyclable : plan de financement**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2012 le Conseil Municipal avait approuvé un plan de financement pour la création d'une piste cyclable sur l'avenue des Cèdres. Or des problèmes d'implantation sur des copropriétés privées sont apparus et le projet a donc dû être modifié.

Monsieur ALONSO indique que la Commune a présenté à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes dans le cadre du Schéma Directeur des Equipements Cyclables de l'agglomération tarbaise, le projet modifié d'aménagement d'une piste cyclable avenue des Cèdres.

- Le coût de cette opération s'élève à 104 315,05 € H.T. (tranche ferme : 27 121,80 € H.T., tranche conditionnelle : 77 193,25 € H.T.)

Cette opération est inscrite à l'année 5 de la Convention Territoriale de Développement 2009-2013.

• **Tranche ferme**

Conseil régional Midi-Pyrénées	4 141 €
Conseil général des Hautes-Pyrénées	4 141 €
Le Grand Tarbes	4 141 €
Commune d'Aureilhan	14 698,50 €

• **Tranche conditionnelle**

Conseil régional Midi-Pyrénées	12 038 €
Conseil général des Hautes-Pyrénées	12 038 €

Le Grand Tarbes
Commune d'Aureilhan

12 038 €
41 079.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 22 voix pour, 5 abstentions (M Carrié, M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué) et 2 contre (M Lapalisse, Mme MAuhourat) décide :

- D'approuver le plan de financement pour l'aménagement de pistes cyclables avenue des Cèdres
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toute démarche et à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

P.C.C.



Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 44

Date de la convocation : 18 juin 2013
Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'une Convention de groupement de commandes avec la
Commune de Séméac pour l'aménagement du carrefour situé à
proximité du collège sur l'avenue des Sports**

Madame GASQUET, Maire-Adjoint, expose que, dans le prolongement du projet de réalisation de la piste cyclable de l'avenue des Cèdres, une réflexion a été engagée avec la Commune de Séméac relative à l'aménagement du carrefour situé à proximité du collège sur l'avenue des Sports.

Madame GASQUET, propose en accord avec la Commune de Séméac, de créer un groupement de commandes pour la passation de l'ensemble des marchés et commandes liés à cette opération. Dans ce cadre, une convention de groupement de commandes doit être signée par les deux communes.

Madame Gasquet demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la passation de marchés pour l'aménagement du carrefour situé à proximité du collège, avenue des Sports sur les Communes d'Aureilhan et de Séméac et tous documents nécessaires



P.C.C.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 45

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Révision de la participation des communes de résidence aux frais de
fonctionnement des écoles : année scolaire 2013/2014**

L'article L 212.-8 du Code de l'Education définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs Communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque Commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Le Maire de la Commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R 212-21 du même code précise que la Commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre Commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la Commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la Commune de résidence ;
- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette Commune est justifiée;

- par l'absence de capacité d'accueil dans la Commune de résidence.

Vu la circulaire 2007-142 du 27 août 2007,

Considérant que la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence,

Le coût par élève est calculé en divisant l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires par le nombre total d'élèves scolarisés.

Considérant que le coût financier moyen en 2012 s'élève à :

1 634 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle,
560 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et 4 abstentions (M Lacabanne, Mme Aguado, M Boyrie, Mme Mazoué) :

- DECIDE que le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2013/2014 demandée aux Communes de résidence pour chaque enfant fréquentant

⇒ **une classe maternelle de la Commune** sera de :

- 1 634 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 1 145 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

⇒ **une classe élémentaire de la Commune** sera de :

- 560 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 390 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.

- DIT que les participations seront encaissées à la fin de l'année scolaire 2013/2014 et imputées à l'article 7474 du budget de l'exercice en cours.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 46

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Révision des tarifs du restaurant scolaire, des garderies et ALAE, du
 transport scolaire, de l'ALSH**

Monsieur DUSSERT, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des services périscolaires comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE 2013/2014

AUREILHAN

MATERNELLE

		TARIFS
A	QF ≥ 1200	3,80
B	600 < QF < 1200	3,50
C	500 < QF < 600	2,60
D	QF < 500	1,95
OCCASIONNEL		4,10

EXTERIEUR

MATERNELLE

		TARIFS
A	QF ≥ 1200	5,05
B	600 < QF < 1200	4,75
C	500 < QF < 600	4,55
D	QF < 500	4,35
OCCASIONNEL		5,30

PRIMAIRE

		TARIFS
A	QF ≥ 1200	4,10
B	600 < QF < 1200	3,80
C	500 < QF < 600	2,90
D	QF < 500	2,20
OCCASIONNEL		4,35

PRIMAIRE

		TARIFS
A	QF ≥ 1200	5,35
B	600 < QF < 1200	5,00
C	500 < QF < 600	4,90
D	QF < 500	4,60
OCCASIONNEL		5,60

TARIF POUR COMMENSAUX

TARIF 2012/2013
€
4,90

TARIF REPAS EXCEPTIONNEL

TARIF 2012/2013
€
12,75

GARDERIE 2013 / 2014

TARIFS AUREILHAN

OCCASIONNEL (par vacation)

		TARIFS
A	<i>QF ≥ 1200</i>	3,05
B	600 < QF < 1200	3,05
C	500 < QF < 600	3,05
D	QF < 500	3,05

MENSUEL

		TARIFS
A	<i>QF ≥ 1200</i>	18,10
B	600 < QF < 1200	17,80
C	500 < QF < 600	17,50
D	QF < 500	17,30

TARIFS EXTERIEUR

OCCASIONNEL (par vacation)

		TARIFS
A	<i>QF ≥ 1200</i>	3,05
B	600 < QF < 1200	3,05
C	500 < QF < 600	3,05
D	QF < 500	3,05

MENSUEL

		TARIFS
A	<i>QF ≥ 1200</i>	21,50
B	600 < QF < 1200	21,15
C	500 < QF < 600	20,80
D	QF < 500	20,60

TRANSPORTS SCOLAIRES 2013/2014

Forfait mensuel 2 voyages par jour
20,00 €

Tarifs aidés selon les revenus :

Tranches (quotient familial)	Aide	2 voyages
QF < 600	50%	10 €
600 < QF < 1 200	33%	13,35 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

TARIFS AUREILHAN

½ journée sans repas

	TARIFS 2013/2014 €
$QF \geq 1\ 200$	5,75
$600 < QF < 1\ 200$	5,55
$500 < QF < 600$	3,05
$QF < 500$	1,95

½ journée avec repas

	TARIFS 2013/2014 €
A $QF \geq 1200$	9,85
B $600 < QF < 1\ 200$	9,35
C $500 < QF < 600$	5,95
D $QF < 500$	4,15

Journée sans repas

	TARIFS 2013/2014 €
$QF \geq 1200$	7,90
$600 < QF < 1\ 200$	7,65
$500 < QF < 600$	4,50
$QF < 500$	3,25

Journée avec repas

	TARIFS 2013/2014 €
A $QF \geq 1200$	12,00
B $600 < QF < 1\ 200$	11,40
C $500 < QF < 600$	7,40
D $QF < 500$	5,45

TARIFS EXTERIEURS

½ Journée sans repas

	TARIFS 2013/2014 €
A $QF \geq 1200$	8,10
B $600 < QF < 1\ 200$	7,85
C $500 < QF < 600$	7,65
D $QF < 500$	7,45

½ journée avec repas

	TARIFS 2013/2014 €
A $QF \geq 1200$	13,45
B $600 < QF < 1\ 200$	13,25
C $500 < QF < 600$	13,00
D $QF < 500$	12,80

Journée sans repas

	TARIFS 2013/2014 €
A $QF \geq 1200$	12,00
B $600 < QF < 1\ 200$	11,80
C $500 < QF < 600$	11,60
D $QF < 500$	11,80

Journée avec repas

	TARIFS 2013/2014 €
A $QF \geq 1200$	17,40
B $600 < QF < 1\ 200$	17,20
C $500 < QF < 600$	17,00
D $QF < 500$	16,80

SORTIES DU MERCREDI

TARIFS 2013/2014 €
11,80

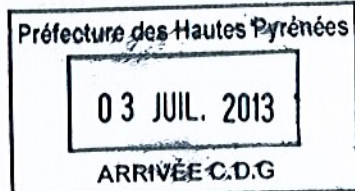
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 27 pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser Monsieur le Maire à modifier les tarifs des services périscolaires.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 47

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Dénomination du bâtiment Espace Multisports : « Espace multisports d'Aureilhan »

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose que suite à la construction de l'espace multisports, il convient désormais de le dénommer. Le nom d'« Espace multisports d'Aureilhan » a été proposé à la Commission Finances Administration Générale qui a entériné ce choix lors de sa séance du 18 juin 2013.

Monsieur FAURE propose donc au Conseil Municipal de dénommer ce bâtiment « Espace multisports d'Aureilhan ».

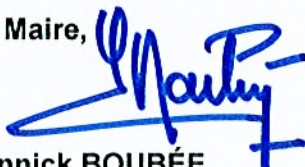
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide

- De dénommer l'espace multisports « Espace multisports d'Aureilhan »
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et à signer toutes pièces nécessaires.



P.C.C.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 48

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Solidarité avec les Communes des Hautes-Pyrénées sinistrées suite aux crues

Monsieur le Maire expose qu'en partenariat avec les services de l'Etat et du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, l'ADM65 s'est chargée dans l'urgence de collecter les appels des particuliers souhaitant apporter leur concours à l'aide aux sinistrés des inondations. De très nombreux appels ont été pris en compte, les aides proposées étant de tous ordres : aide physique directe pour participer aux travaux de nettoyage, dons de vêtements, couvertures, propositions de mise à disposition de matériel par des entreprises ...

L'urgence ne leur permettait pas d'orienter ces personnes sur les territoires concernés. Des réponses d'attente ont été apportées à chacun.

A ce jour, une plateforme unique a été mise en place par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées en partenariat avec l'ADM65 et les services de l'Etat. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h à 20h au 05.62.56.77.74. Un mail est également mis en place : solidaritecrues65@cg65.fr

L'ADM65 a également ouvert un compte bancaire destiné à récolter les aides aux communes sinistrées. Les chèques peuvent être libellés à l'ordre de l' «ADM65 » et envoyés à ADM 65, Mairie – Place de Verdun 65420 IBOS.

Un appel est lancé à toutes les associations des maires au niveau national par le biais de l'AMF (Association des Maires de France).

Les communes sinistrées seront bien évidemment associées à la répartition des fonds recueillis.

Monsieur le Maire propose de verser une aide d'un montant de 2 500 € en faveur des Communes des Hautes-Pyrénées sinistrées par les crues des 17 et 18 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une aide de 2 500 € en faveur des Communes des Hautes-Pyrénées sinistrées par les crues des 17 et 18 juin dernier.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 49

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'avenant au marché de travaux de la voie de desserte du
quartier Saint Martin**

Monsieur FAURE, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que le chantier de construction de la voie d'accès au quartier Saint Martin est en cours de réalisation.

D'une part, les matériaux de la chaussée, prévus initialement en enrobés pour la voie d'accès et en bi-couche pour le parking, peuvent être remplacés sur proposition de l'entreprise titulaire. Il est proposé de modifier la catégorie de l'enrobé tout en conservant la qualité imposée dans le marché initial et de l'appliquer sur l'ensemble des surfaces. Cela entraîne uniquement la création de prix nouveaux au bordereau de prix sans conséquence financière sur le prix global du marché.

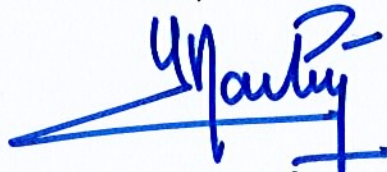
D'autre part, le planning du chantier ne permet pas de faire réaliser les espaces de détente en béton désactivé par l'entreprise chargée du parvis. Il convient de rajouter ces travaux au marché de la voie de desserte du quartier Saint Martin pour un montant de 2 239,20 € HT. Le coût total du marché s'élèvera donc à 346 401,13 € HT.

Monsieur FAURE demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de la voie de desserte du quartier Saint Martin ainsi que toutes pièces nécessaires.

P.C.C.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 27 JUIN 2013

Délibération n° 2013- 48

Date de la convocation : 18 juin 2013

Date de la publication : 28 juin 2013

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Pierre FAURE, Maryvonne GARBAYE, Geneviève DORGANS, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Emmanuel ALONSO, Philippe DUSSERT, adjoints, Claude PAHU, Sarah DUCO, Daniel RIVIERE, Louis CANDAU, Yves CARRIE, Nicole RIEUDEBAT, Jacques LABE, Nicole CASTELLA, Daniel LARREGOLA, Maryse PAYSSE, Patrick LASCOUMETTES, Jean-Marc LACABANNE, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Chantal BADENCO, Manuel ESPEJO, Annie GUITTARD, Jocelyne JOANDET, Annie AGUADO.

POUVOIRS : Chantal BADENCO (pouvoir Simone GASQUET), Manuel ESPEJO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Annie GUITTARD (pouvoir à Maryvonne GARBAYE), Jocelyne JOANDET (pouvoir Yannick BOUBÉE), Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Solidarité avec les Communes des Hautes-Pyrénées sinistrées suite aux crues

Monsieur le Maire expose qu'en partenariat avec les services de l'Etat et du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, l'ADM65 s'est chargée dans l'urgence de collecter les appels des particuliers souhaitant apporter leur concours à l'aide aux sinistrés des inondations. De très nombreux appels ont été pris en compte, les aides proposées étant de tous ordres : aide physique directe pour participer aux travaux de nettoyage, dons de vêtements, couvertures, propositions de mise à disposition de matériel par des entreprises ...

L'urgence ne leur permettait pas d'orienter ces personnes sur les territoires concernés. Des réponses d'attente ont été apportées à chacun.

A ce jour, une plateforme unique a été mise en place par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées en partenariat avec l'ADM65 et les services de l'Etat. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h à 20h au 05.62.56.77.74. Un mail est également mis en place : solidaritecrues65@cg65.fr

L'ADM65 a également ouvert un compte bancaire destiné à récolter les aides aux communes sinistrées. Les chèques peuvent être libellés à l'ordre de l' «ADM65 » et envoyés à ADM 65, Mairie – Place de Verdun 65420 IBOS.

Un appel est lancé à toutes les associations des maires au niveau national par le biais de l'AMF (Association des Maires de France).

Les communes sinistrées seront bien évidemment associées à la répartition des fonds recueillis.

Monsieur le Maire propose de verser une aide d'un montant de 2 500 € en faveur des Communes des Hautes-Pyrénées sinistrées par les crues des 17 et 18 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une aide de 2 500 € en faveur des Communes des Hautes-Pyrénées sinistrées par les crues des 17 et 18 juin dernier.



P.C.C.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.